Image not found or type unknown

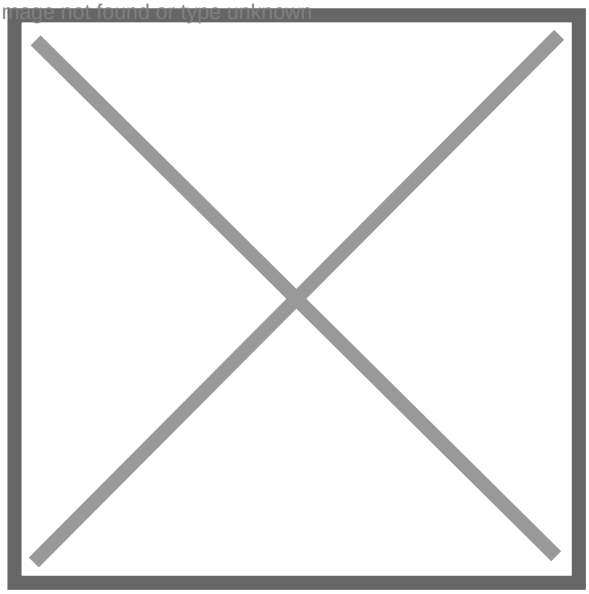

Soucis copropriété entre mère et fils

Par **Kierane**, le **08/01/2010** à **20:48**

Bonjour,

Je vais essayer d'exposer le plus clairement possible mon - notre - problème, sachant que j'ai fais plusieurs recherches sur GOOGLE sans succès, et je ne sais vers qui me tourner, pas plus que la personne qui est concernée...

Ma grand-mère habitait, jusqu'à Avril 2009, à Paris 14ème. Elle y habitait avec moi-même (petite fille) et son fils aîné (qui avait 61 ans). Ce dernier est décédé brutalement, et ma mère (chez qui nous habitons désormais) nous a prise dans sa maison. Nous habitons donc désormais au point de vue de la loi dans le Cher.
Mon second oncle - second fils de ma grand-mère - a son adresse postale à la maison de Paris, et ma grand-mère est propriétaire de cet appartement.
Elle est donc en copropriété, et souhaiterait vendre cet appartement. Mon oncle refuse (sous des prétextes fallacieux, mais bon, je ne veux pas m'étaler là dessus). Donc la vente ne peut être faite, ma grand-mère ayant la nu-propriété de l'appartement lors du décès de mon grand-père. (En gros, vu qu'ils sont trois, il faut qu'ils soient trois à signer l'accord de vente ou rien ne se fait.)

Ma grand-mère a des charges énormes vis à vis de cet appartement à Paris, et aimerait se décharger de ces charges... Mais ne sait comment faire !
Elle voudrait - et moi-même par la même occasion, savoir si il est possible, d'un point de vue légal, s'il est possible que mon oncle reprenne à sa charge les frais de la copropriété, sachant qu'il habite à Paris, et qu'il refuse de vendre.

Si oui, comment faire ?
Si non, y a t'il une autre possibilité afin d'arrêter de payer ses frais vraiment imposants au vue

de sa retraite ?

J'espère que j'ai été assez explicite et que vous pourrez m'aider, nous en avons bien besoin...
Merci à vous !
Kierane

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés